



La Lettre Du DDEN

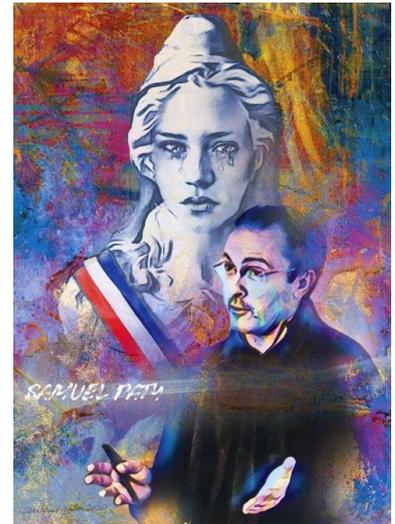
www.dden-fed.org

15 Octobre 2022

Numéro 224

« Samuel Paty : se construire Citoyen »

Afin de se montrer fidèle à l'enseignement de Samuel Paty, le Conseil fédéral national a décidé, pour cette année 2022, avec accord de ses parents, de remettre à douze écoles le prix national de notre action « *Se construire Citoyen* », sous l'intitulé « *Samuel Paty : se construire Citoyen* ». Notre Congrès, de novembre, sera appelé, au-delà de cette année, à pérenniser cet intitulé pour concrétiser les finalités de l'École publique, lieu institutionnel, de l'égalité en éducation, où s'élabore la Citoyenneté et où l'on vit concrètement la Laïcité.



Au-delà de l'hommage rendu à Samuel Paty, il nous paraît encore plus nécessaire de faire connaître aux citoyennes et citoyens en devenir, dans leurs diversités, le lien consubstantiel entre l'École et la République et leur en faire comprendre le sens avec la nécessité d'une éducation à la liberté pour susciter l'envie d'agir et développer leur autonomie de jugement pour leur émancipation. En aucun cas, il ne s'agit de dissoudre les identités et les libertés fondamentales, mais de revendiquer la liberté de conscience de toutes et tous.

Comme Samuel Paty, notre Fédération de DDEN revendique cette mission fondamentale d'une École publique laïque qui prépare et institue la citoyenneté où les élèves rassemblés apprennent à faire et vivre ensemble, sans aucune exclusive, par-delà leurs éventuelles appartenances et convictions politiques, religieuses ou philosophiques ou celles de leurs parents.

Former le Citoyen est constitutif de l'idée même de République. Cette République et son École publique, égalitaires et émancipatrices se doivent d'être laïques. L'École publique ne privilégie aucune doctrine. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Guidée par l'esprit de libre examen, elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes lui permettant d'exercer librement ses choix. C'est tout le sens du travail d'enseignant de *Samuel Paty : se construire Citoyen*.

Eddy KHALDI
13 octobre 2022



FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ Education à la sexualité : la circulaire est publiée, la responsabilité des directeurs d'école et chefs d'établissement invoquée

+ Les primes REP et REP+ étendues à tous les personnels

+ Avec les femmes et les hommes d'Iran contre la dictature des Mollah qui tuent

+ 2 communiqués de Collectif Laïque National :
- Avec les femmes et les hommes d'Iran contre la dictature des Mollahs qui tue
- Se montrer fidèle à l'action de Samuel Paty

+ Sobriété énergétique : ce que le ministère va demander aux écoles et aux établissements scolaires

+ Les primes Rep et Rep+ étendues à tous les personnels

+ Compétences psychosociales : les enseignants convaincus de leur importance, mais peu formés à leur enseignement (enquête Ecolhuma)

+ Pénurie d'enseignants dans le monde et situation en Ukraine : les alertes de l'UNESCO.

+ PLF 2023 : les ambitions, considérables, de l'Éducation nationale

Éducation à la sexualité : la circulaire est publiée, la responsabilité des directeurs d'école et chefs d'établissement invoquée

"Une enquête nationale aura lieu chaque année auprès des écoles et des établissements scolaires afin de mesurer l'effectivité de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité" prévient Pap Ndiaye. Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse signe une circulaire, publiée au BO le vendredi 30 septembre relative à l'éducation à la sexualité.

Il y rappelle que cette éducation est prévue par la loi (article L. 312-16 du Code de l'Éducation) et que le cadre en est fixé par une circulaire de 2018 (signée par Jean-Michel Blanquer). Il y souligne que l'effectivité des "trois séances annuelles et par groupes d'âge" demeure "très inégale depuis plusieurs années, alors que les élèves sont souvent confrontés, notamment dans l'univers numérique, à des représentations sexistes, voire dégradantes".

Le texte prévoit que "les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré, les directeurs et directrices d'école et les chefs d'établissement organiseront le renforcement de l'éducation à la sexualité" et assureront "la mise en œuvre effective, dès cette année scolaire", de ces séances. Ils devront veiller à ce que "les sujets abordés lors de ces séances soient (...) explicités auprès des familles afin d'éviter toute méprise sur ce qu'est réellement cette éducation au respect de soi et des autres".

Cette éducation sera inscrite, avant la fin de l'année civile "à l'ordre du jour du conseil d'école" ou du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, et elle "fera l'objet d'une réflexion collective pour alimenter le projet d'école ou le projet d'établissement". La circulaire signale encore que des ressources sont mises en ligne sur le site Éduscol.

La circulaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2228054C.htm>

La circulaire de 2018 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>

L'article de loi :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043982349

+ Exposition aux écrans...
Les derniers résultats de l'étude ELFE (INED - INSERM)



COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

contact@collectif-laique-national.org

AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES D'IRAN CONTRE LA DICTATURE DES MOLLAHS QUI TUE

En Iran, vendredi 16 septembre 2022, la jeune Mahsa Amini, 22 ans, a trouvé la mort après son arrestation par la « *police des mœurs* » pour avoir « *mal porté* » son voile. Les obligations vestimentaires, véritable apartheid sexuel imposé aux femmes par la dictature théocratique de ce pays, lui ont coûté la vie.

Depuis, à Téhéran comme ailleurs, le mouvement de révolte, lancé depuis plusieurs années par les femmes iraniennes qui rejettent l'oppression par le voile, s'est élargi à l'ensemble de la population, en particulier les jeunes. La révolte contre le régime des mollahs se heurte à une répression impitoyable : des dizaines de manifestants ont été tués à ce jour.

La meilleure forme de solidarité que nous puissions manifester en France est de cesser de considérer le voile islamique comme une simple expression religieuse, et son port comme une liberté. La vraie liberté n'est pas le droit de porter le voile, qu'aucun pays n'interdit : c'est celui de le retirer, refusé sous peine de mort là où règnent des théocraties islamiques. Honte à qui ose encore chez nous militer pour le port de l'hidjab dans le sport ou du burkini à la piscine ! Que certains « *progressistes* » en France refusent de réagir de peur d'être taxés « *d'islamophobie* » laisse le champ libre aux intégristes religieux, ainsi qu'à l'instrumentalisation politique raciste de l'extrême-droite.

Le Collectif laïque national exprime sa solidarité avec le mouvement des femmes et des hommes d'Iran qui résistent à une oppression politico-religieuse d'un autre âge. Ils nous rappellent que le combat pour toutes les libertés est universel.

Fait à Paris, le 03 octobre 2022

LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines
Grande Loge Féminine de France
Association Laïcité Liberté Grande Loge Mixte Universelle
C.A.E.D.E.L.
Mouvement Europe et Laïcité
Grande Loge Mixte de France
Cercle Ferdinand Buisson
LICRA
Observatoire International de la Laïcité
Grande Loge des Cultures de la Spiritualité
Union des Familles Laïques
(U.F.A.L)
Vigilance Collèges Lycées
Viv(r)e la République
#Reseau1905
Comité 1905 de l'Ain Libres MarianneS
Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L)
La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF)
Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76
Lumières Laïques
Le chevalier de la Barre
Laïcité et Féminisme



Cercle Maurice Allard
EGALE Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A)
Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)
Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D)
Femmes Contre les Intégrismes
Regards de Femmes



Sobriété énergétique : ce que le ministère va demander aux écoles et établissements scolaires

Le ministère de l'Éducation nationale prévoit d'adresser aux écoles et établissements scolaires un "Guide de sobriété énergétique" dont l'ANDEV (l'association des directeurs de l'éducation des collectivités territoriales) a pu se procurer le projet. En voici les principaux éléments : "La limite supérieure de température de chauffage dans les locaux d'enseignement est fixée à 19°C en moyenne en période d'occupation, 16°C en moyenne le week-end, 8°C en moyenne pendant les vacances scolaires". Il faut veiller au "respect de la température de chauffage à l'arrivée des élèves et la réduire dès leur départ (...). Un intéressement économique de l'exploitant à la réduction des consommations peut représenter une forte incitation. A contrario, il est souhaitable de prévoir des pénalités dans les contrats lorsque les objectifs ne sont pas atteints."

Le ministère incite les chefs d'établissement à rechercher, "dans l'élaboration des emplois du temps (...), la plage d'occupation des locaux la plus réduite possible. De même, il est souhaitable d'éviter d'utiliser quelques locaux de façon prolongée lorsque cela implique de chauffer l'ensemble de l'établissement."

Il est par ailleurs "indispensable d'éteindre l'éclairage lorsque les locaux ne sont pas occupés (...). Il est recommandé le remplacement (sic) des lampes traditionnelles par des diodes électroluminescentes (LED) (...). »

Se laver les mains à l'eau froide

« Les systèmes de détection de présence, d'allumage automatique ou sur horloge permettent de prévoir des scénarios d'éclairage en fonction des occupations des locaux (...). Un système permettant d'adapter en continu le niveau d'éclairage de la pièce en fonction des apports de lumière naturelle réduit également la consommation énergétique (...). »

Le document évoque également les équipements numériques dont la fabrication "nécessite une énergie importante" : "Il est donc important de rationaliser l'équipement, en privilégiant, par exemple les dispositifs mobiles." Il est de plus

"fortement recommandé d'éteindre les équipements numériques (...) lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Cette recommandation s'applique à l'ensemble des appareils électriques sauf indication contraire du fabricant (certains lave-vaisselles par exemple). De même, il est souhaitable de désactiver le wifi lorsqu'il n'est pas utilisé (...) Les appareils électriques en veille sont à l'origine de 10 à 15 % de la consommation d'électricité (...). Il est nécessaire de couper l'alimentation des ballons d'eau chaude pendant les vacances scolaires et de régler la température entre 50 et 55 °C."

En ce qui concerne la consommation d'eau, le ministère rappelle que "l'équipement des robinets en réducteurs de débit ou en mousseurs permet (d'en) réduire la consommation". Il est "tout aussi efficace" pour éliminer les microbes de se laver les mains à l'eau froide, pourvu que ce soit avec du savon.

Mobiliser avec les éco-délégués

Enfin, le ministère incite les responsables à mobiliser "les occupants" des locaux. "Il est souhaitable que chaque école et établissement connaisse et communique sa consommation énergétique annuelle en détaillant, dans la mesure du possible, les principaux postes de consommation (...)." Les actions de communication "peuvent être conduites par les élèves ou par les éco-délégués". Il donne l'exemple du concours Cube-S (le challenge Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire, (<https://www.cube-s.org/>), "un excellent exemple de l'impact de cette mobilisation des occupants avec des réductions de consommation pouvant aller jusqu'à 24 % par la seule action des élèves et des personnels".

Le site de l'ANDEV :

https://www.andev.fr/documents/100422124305_Sobriete_energetique_des_ecoles_et_etablissements_scolaires_-_Version_du_28_septembre_2022.docx.pdf

Compétences psycho-sociales : les enseignants convaincus de leur importance, mais peu formés à leur enseignement (enquête Ecolhuma).

"Tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, bénéficieraient d'un développement de leurs compétences psychosociales à l'école." 99 % des enseignants de maternelle le pensent et à tous les autres niveaux d'enseignement, ils sont plus de 90 % à le penser. C'est l'un des enseignements d'une enquête menée par "EcolHuma" (anciennement Synlab) auprès de 810 enseignants, pour l'essentiel "déjà engagés dans une démarche de développement professionnel", via un questionnaire en ligne transmis par ÊtrePROF. "L'objectif était de recueillir leurs croyances sur la place des compétences psychosociales à l'école, ainsi que leurs pratiques et besoins pour les promouvoir chez leurs élèves."

Les 9 CPS sont "Avoir une mentalité de croissance" (considérer que l'on peut progresser), connaître ses forces et ses faiblesses, gérer ses impulsions, faire des choix responsables, identifier ses émotions et les réguler, communiquer de façon constructive (et avec empathie), avoir des comportements prosociaux, résoudre des conflits.

Les enseignants sont "très largement conscients des enjeux liés au développement des CPS" qui ont un impact positif "sur la qualité de la relation aux enseignants (94%)", aux camarades (98%) et sur la performance scolaire (80%). Ils considèrent qu'il est important qu'ils y contribuent. Mais seuls "10% des enseignants déclarent mener des interventions structurées dans ce domaine". Ce sont surtout des "conversations informelles" avec des collègues qui leur ont permis de s'informer de leur importance et l'autoformation pèse pour plus de 50 % dans leurs démarches. Selon les domaines et les niveaux, ils sont de 30 à 60 % à exprimer le besoin d'être formés à leur enseignement. A 80 %, ils souhaitent que, d'ici 10 ans, le socle commun intègre "à niveau égal la maîtrise des savoirs fondamentaux et celle des savoirs êtres essentiels pour vivre ensemble".

L'enquête : https://ecolhuma.fr/wp-content/uploads/2022/09/Resultats_EnqueteCPS_2022.pdf



Pénurie d'enseignants dans le monde et situation en Ukraine : les alertes de l'UNESCO.

A l'occasion de la "Journée mondiale des enseignants" du mercredi 5 octobre, l'UNESCO s'alarme de "la pénurie mondiale d'enseignants" et rappelle qu'il "manque 69 millions d'enseignants à travers le monde pour atteindre une éducation de base universelle d'ici 2030, dont 24,4 millions dans l'enseignement primaire (notamment 5,4 millions en Afrique subsaharienne) et près de 44,4 millions d'enseignants dans l'enseignement secondaire (plus de 11 millions pour l'Afrique subsaharienne) ». L'organisation internationale précise que, "dans les pays à faible revenu", chaque enseignant du primaire a en moyenne 52 élèves par classe au niveau primaire (contre 15 en Europe et en Amérique du Nord). Dans ces pays, "26 % des enseignants du primaire et 39 % des enseignants du secondaire ne possèdent pas les qualifications minimales requises, contre 14 % et 16 % au niveau mondial".

Des ordinateurs pour les enseignants ukrainiens

L'UNESCO a par ailleurs lancé, avec le soutien de Google, la distribution de 50 000 ordinateurs aux enseignants ukrainiens et met en place à leur intention "une série de ressources axées sur la santé mentale, le soutien psychosocial, l'apprentissage social et émotionnel et la formation pédagogique numérique (...). Google collaborera avec des partenaires locaux pour former près de 200 000 enseignants aux outils en ligne." L'UNESCO ajoute que, "selon les autorités nationales, 2 292 établissements scolaires ont été endommagés et 309 ont été détruits en Ukraine depuis le 24 février 2022. En conséquence, plus de 40 % des écoles ukrainiennes ont dû faire leur rentrée scolaire en ligne."

A ce titre, la "Coalition mondiale pour l'éducation" (qui rassemble plus de 175 membres venant de la famille des Nations Unies, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, créée pour aider à la continuité pédagogique lors de la pandémie), mobilise ses membres qui apportent notamment "des conseils psychosociaux aux enseignants, des bourses d'études, des accès gratuits à des cours agréés, des traductions de contenus pédagogiques, etc."

COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

Se montrer fidèle à l'action de Samuel Paty

Il y a deux ans, le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine, était odieusement assassiné par un terroriste islamiste, pour avoir accompli sa mission d'enseignement à l'école de la République.

Le Collectif laïque national salue la mémoire et l'action de Samuel Paty. Faire partager aux jeunes générations les principes et les valeurs de notre République, leur permettre d'en saisir le sens et de les vivre au quotidien ; susciter l'envie d'agir en conduisant des actions citoyennes : telle était la portée ambitieuse du simple travail d'enseignant qui a coûté la vie à Samuel Paty.

L'École est le principal vecteur de transmission des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui fondent notre République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Elle se doit de poursuivre l'action de Samuel Paty, sans fléchir sur les contenus. Le Collectif laïque national demande aux responsables institutionnels de réagir systématiquement et avec vigueur à la moindre alerte pour assurer la sécurité de tous les personnels de l'éducation nationale, et garantir la continuité de leur mission de service public, essentielle pour l'avenir de la nation.

Le Collectif appelle à s'associer aux initiatives locales prises pour rendre hommage à Samuel Paty, notamment à Paris (Vème) le 16 octobre 2022 à 14h00, square Samuel-Paty (place Paul-Painlevé, face à la Sorbonne).

Fait à Paris, le 10 octobre 2022

Les signataires (voir page 3)



VERS UNE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



- Livingstone



Anis de l'école publique, devenez D.D.E.N...

Le DDEN
 Au service des enfants
 et de l'école publique,
 Médiateur bénévole,
 Membre de la Laïcité,
 Membre de droit du conseil d'école,
 Nommé officiellement
 il intervient
 dans plusieurs domaines.

Rejoignez-nous, devenez DDEN
 Partenaire de l'école

Pour plus d'informations :
<http://www.dden.fed.org>
 Fédération des DDEN
 124 rue La Fayette 75010 Paris - 01 47 70 06 80
 E-mail : dden@dden.fed.org

DDEN
 DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative et associative de l'enseignement public
 Association loi 1901 de l'enseignement prioritaire - 1901 00000 00000 00000 00000 00000 00000 00000 00000 00000

PLF 2023 : les ambitions, considérables, de l'Éducation nationale

Le "bleu", l'annexe au projet de loi de finances 2023 pour la mission "enseignement scolaire" prévoit que les crédits de paiement pour le **1er degré public** devraient augmenter de 6 % à 25,667 Mds, ceux du **2nd degré public** de 5,3 % à 36,456 Mds€, le programme **vie de l'élève** de 7,5 % à 7,374 (à noter que les crédits de l'action "santé scolaire" augmentent de 8,1 %, ceux consacrés à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap de 11,4%, ceux de l'action sociale de 0,6 % tandis que les crédits consacrés à la compensation pour les collectivités du surcoût du forfait d'externat du fait du passage à 3 ans baissent de 70 % et sont légèrement inférieurs à 30 M€). Pour le **soutien à la politique de l'éducation nationale**, les crédits augmentent de 6,3 % (à 2,757 Mds€). Pour l'**enseignement privé**, 1er et 2nd degré, les crédits augmentent de 5,9 % à 8,468 Mds€. Pour l'**enseignement technique agricole**, ils augmentent de 4,4 % à 1,595 Md€.

Ce document a pour fonction de justifier les dépenses prévues par des résultats escomptés, donc de chiffrer les ambitions ministérielles. Voici une des ambitions du ministère de l'Éducation nationale.

Elle porte sur le niveau des élèves. C'est ainsi que la proportion d'élèves performants en français à l'entrée en 6e était de 77 % en 2021, elle devrait être en 2023 de 80,5 % et de 84 % en 2025. Pour ce qui est des élèves en REP+, elle devrait passer de 52,1 % en 2020 à 80% en 2023.

En mathématiques, la proportion "d'élèves performants" à l'entrée en 6e était de 69 % en 2021, la cible fixée à 74 % en 2023 et à 79 % en 2025. Pour ce qui est des élèves scolarisés en REP+, leur proportion devrait passer, en mathématiques, de 51,3 % à 80 %.

Le ministère reconnaît que ces cibles sont "volontaristes" et justifiées par le fait que les futurs élèves de 6e en 2024 scolarisés en réseaux de l'éducation prioritaire "auront bénéficié des dispositifs de dédoublement (...), mais aussi de mesures destinées à renforcer l'enseignement des fondamentaux à travers le développement des Plans mathématiques et Français adressés aux professeurs des premier et second degré."

Tout le Bleu : <http://www.touteduc.fr/upload/PLF-MEN2023.pdf>



Les primes REP et REP+ étendues à tous les personnels

Selon les organisations syndicales reçues le 3 octobre par le ministre de l'Éducation nationale pour évoquer l'attractivité et la revalorisation du métier d'enseignant, celui-ci leur confirme que les personnels des services sociaux, les médecins, les Psy-En, les AED, les AESH, les conseillers pédagogiques et les inspecteurs de l'Éducation nationale toucheraient l'indemnité REP / REP+ dont ils pouvaient être exclus (selon un tweet de l'UNSA Education, le SNUIPP-FSU parle de "tous et toutes"). Selon l'UNSA éducation, "74 millions sont prévus au budget 2023 pour élargir les bénéficiaires de l'indemnité".

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédaotionnelle :

Bernard RACANIERE

Exposition aux écrans... Les derniers résultats de l'étude ELFE (INED - INSERM)

“Seuls 13,5 % des foyers suiv(ai)ent la recommandation de ne pas exposer les enfants aux écrans à l'âge de 2 ans”, indiquent l'INED et l'INSERM dans leur présentation des derniers résultats de l'étude Elfe, alors qu'une exposition excessive et non encadrée des enfants aux écrans est “associée à des troubles pour la santé de l'enfant comme le surpoids, des troubles du sommeil, des troubles du langage et du comportement”.

Pour rappel, cette étude s'intéresse au développement de l'enfant, en suivant une cohorte de plus de 18 000 enfants nés en France métropolitaine en 2011 pour une durée de 20 ans. Sont abordés les multiples aspects de leur vie sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de l'environnement.

Exposition aux écrans

C'est ainsi que l'adhésion des parents aux recommandations a été analysée selon les caractéristiques familiales, les activités de loisirs des parents et leur propre exposition aux écrans, expliquent ***l'Institut national d'études démographiques et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.***

Les résultats de l'enquête montrent que le suivi des recommandations nationales et internationales (ne pas exposer les enfants aux écrans avant l'âge de 2 ans, limiter l'utilisation des écrans à une heure par jour au maximum, adapter les programmes à l'âge de l'enfant et l'accompagner dans l'usage des écrans à partir de 2 ans) varie fortement d'une famille à l'autre.

Les deux instituts précisent que celles-ci *“sont moins bien suivies chez les parents séparés, les mères âgées de moins de 40 ans, les parents avec un niveau d'études faible ou les parents nés à l'étranger”.* À caractéristiques familiales identiques, *“l'adhésion est plus élevée chez les parents ayant des loisirs tournés vers la lecture et plus faible chez les parents ayant des loisirs liés aux écrans”,* dès lors *“les parents ayant eux-mêmes un attrait important pour les écrans sont moins enclins à suivre les recommandations pour leur enfant.”*